



Braderie du Grau du Roi

Samedi 26 Septembre 2026*

*Date non officielle, sous réserve de modification

34 €

Départ vers 07h00 suivant le lieu de prise en charge en Autocar Grand Tourisme**** en direction du Grau du Roi. Arrêt en cours de route pour petit-déjeuner libre. Arrivée vers 10h30 au Grau du Roi à l'occasion de la Braderie. Déjeuner libre.

La braderie des commerçants du Grau du Roi :

**Fouiner, flâner, fouiller, farfouiller, les amateurs vont s'en donner à coeur joie !
Le centre-ville est animé et envahi par les commerçants participants qui
décorent leur boutique et proposent promotions et bonnes affaires !**

Départ à 16h30 pour route de retour directe. Arrivée dans votre région vers 19h30.

Ce prix comprend : Le transport en autocar Grand Tourisme ****

Ce prix ne comprend pas : Les repas, les dépenses à caractère personnel, l'assurance annulation* : + 3 € / personne

✂-----Bulletin de participation -----

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

Lieux de prise en charge souhaité : _____

Je désire participer à **la Braderie du Grau du Roi le Samedi 26 Septembre 2026 :**

Nombre de personnes _____ x 34 € (Chèque à l'ordre d'Autocars Palisse)

Je souscris à l'assurance annulation* à 3 € par personne : OUI NON : _____ x 3 € En cas de refus de souscription, j'ai pris connaissance que je ne pourrai prétendre à un remboursement ni un avoir en cas d'annulation ou d'absence.

Noms des participants _____

Afin d'enregistrer votre commande merci de nous renvoyer ce talon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : AUTOCAR PALISSE « Route Nationale 7 » 26600 GERVANS . (Pour tout renseignement contactez-nous au 04 75 08 40 11). A la réception de votre règlement nous vous appellerons pour vous confirmer votre inscription et une semaine avant le départ nous vous communiquerons les horaires et le lieu de départ le plus près de votre domicile. * L'assurance annulation doit obligatoirement être souscrite à l'inscription. Le remboursement se fera uniquement sous présentation d'un justificatif médical. L'assurance est souscrite à titre individuel. Pour les groupes, seules les personnes présentant un justificatif seront remboursées.